**Séminaire des 10 et 11/04/2018, Versailles-Satory**

# CADRAGE DE L’ATELIER

# Fonctions juridiques

# Contexte

Entre la multiplication et la complexification des normes législatives et réglementaires, que la volonté politique de simplification du droit ne parvient pas totalement à contrer, et la judiciarisation des rapports sociaux qui amène une augmentation du nombre de saisines des tribunaux et un besoin croissant de sécurisation contractuelle, la fonction juridique au sein d’une entreprise ou d’un établissement public fait face en ce début de 21e siècle à plusieurs défis :

- être dans l’anticipation plus que dans la réaction, en connaissant les enjeux de son établissement et en développant une stratégie juridique en droite ligne avec celle de l’établissement, pour en protéger les intérêts actuels mais aussi planifier cette protection dans l’avenir avec une véritable politique de maîtrise et de contrôle du risque juridique ;

- impulser cette politique à tous les échelons de l’établissement en y diffusant une culture positive (le droit comme facilitateur et non comme censeur) de la gestion du risque juridique, la maîtrise de ce risque ne pouvant passer par le seul service juridique mais impliquant une responsabilisation collective dans le cadre d’une organisation apprenante ;

- ne pas être une fonction juridique autocentrée qui se contente de « dire le droit » mais s’ouvrir aux autres fonctions de l’établissement, à leurs contraintes et à leurs enjeux, qu’il s’agisse des fonctions support (en particulier des autres fonctions régulatrices que sont par exemple la comptabilité, la qualité, les ressources humaines et la SSI) ou des fonctions qui constituent le cœur de métier de l’établissement (formation, recherche, ingénierie, technique).

Dans ce contexte d’émergence d’une fonction juridique 3.0, les juristes de l’EIVP, de l’Eav&t, de l’ENSG, d’Esiee Paris, de l’Ifsttar et de l’Upem vont devoir accompagner la création de l’université-cible en lui apportant un service à valeur ajoutée, et pour cela surmonter eux-aussi les difficultés inhérentes à cette fusion (cultures différentes, statuts juridiques différents, activités différentes, organisations différentes, fonctionnements différents).

# Objectifs de l’atelier

Il est proposé aux participants de mettre à profit cet atelier pour :

1. Se connaître :

- Découvrir l’organisation et le fonctionnement de la fonction juridique au sein de chaque établissement.

- Partager les problématiques, questionnements et enjeux juridiques auxquels les établissements sont confrontés ou vont être confrontés dans les prochaines années :

• qu’ils soient spécifiques à chaque établissement ou communs à tous ;

• qu’ils soient liés à la création de l’université-cible ou non.

2. S’accorder :

- Echanger sur la vision que chacun a du rôle et des missions du juriste :

• tel qu’il est, sans concession ni exagération ;

• tel qu’il devrait être, avec ambition et compréhension.

3. Se projeter :

- Analyser les forces et faiblesses de la future fonction juridique de l’université-cible et identifier les apports mutuels qui pourraient émerger de sa création.

- Evoquer ce qui pour chacun serait la meilleure organisation pour la fonction juridique de l’université-cible.

# Eléments de sortie de l’atelier

- Description de l’organisation de la fonction juridique dans chacun des établissements représentés à l’atelier (ressemblances/dissemblances)

- Cartographie des forces, faiblesses et enjeux de la future fonction juridique de l’université-cible.

***Rédacteurs : Marie ANDROUIN (Upem), Eric GELINEAU (Ifsttar)***